

# Bulletin officiel de Pôle emploi

## Sommaire chronologique

### Décision PES n°2021-07 du 1er juillet 2021

Application aux agents de droit public de l'accord OATT d'établissement modifié par avenant ..... 3

### Décision PES n° 2021-08 DS DR du 21 juillet 2021

Délégation de signature de la directrice de Pôle emploi services au sein de l'établissement ..... 5

### Décision PES n° 2021-09 DS Dépense du 21 juillet 2021

Délégation de signature de la directrice de Pôle emploi services au sein de l'établissement en matière d'opérations de dépense et de recette ..... 78

### Décision PES n° 2021-10 DS IPR du 21 juillet 2021

Délégation de signature de la directrice de Pôle emploi services à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables ..... 80

### Décision Gu n° 2021-08 DS Agences du 26 juillet 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guyane au sein des agences ..... 103

### Décision NAq n° 2021-37 DS PTF du 26 juillet 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la plateforme régionale de production ..... 107

### Décision NAq n° 2021-38 DS Agences du 26 juillet 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences ..... 113

### Décision DG n° 2021-148 du 28 juillet 2021

Délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains directeurs ou collaborateurs ..... 134

### Décision BFC n° 2021-29 DS DT du 1er août 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des directions territoriales ..... 140

### Décision BFC n° 2021-30 DS DR du 1er août 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale ..... 144

### Décision BFC n° 2021-31 DS Agences du 1er août 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences ..... 154

**Décision BFC n° 2021-32 DS DPC du 1er août 2021**

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction de production centralisée ..... 161

**Décision PES n°2021-07 du 1er juillet 2021**

**Application aux agents de droit public de l'accord OATT  
d'établissement modifié par avenant**

La directrice de Pôle emploi services

Vu les articles L.5312-1 et R 5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'accord du 30 septembre 2010 révisé par avenant en date du 26 mars 2021 et relatif à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail au sein de Pôle emploi,

Vu l'avenant du 07 juin 2021 modifiant l'accord d'établissement relatif à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail au sein de Pôle emploi services conclu le 19 janvier 2011,

Décide :

**Article 1**

Les dispositions relatives à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail des agents contractuels de droit public de Pôle emploi services sont fixées par l'accord d'établissement du 19 janvier 2011, révisé par avenant en date du 07 juin 2021.

**Article 2**

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur à compter du 1er juillet 2021.

Fait à Colombes le 28 juin 2021.

Catherine Adnot-Mallet  
Directrice de Pôle emploi services

## **Annexe à la décision PES n° 2021-07 du 1ER juillet 2021**

### **Avenant du 7 juin 2021 à l'accord OATT d'établissement**

Les parties s'entendent pour tenir compte des modifications conclues par avenant du 26 mars 2021 portant révision de l'article 6 de l'accord national du 30 septembre 2010 relatif à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail au sein de Pôle emploi

#### **Article 1 : Modification de l'accord OATT d'établissement de Pôle emploi services**

A l'article 3, il est ajouté le paragraphe suivant :

cc 3.3 : Badgeage virtuel

Le décompte du temps de travail pour les agents en situation de télétravail se réalise au moyen d'un système de badgeage virtuel à partir du poste informatique de l'agent. Les agents travaillant sur site peuvent aussi, à leur initiative, utiliser ce mode de badgeage s'ils le souhaitent.

#### **Article 2 : Notification de l'avenant**

Le présent avenant signé est notifié par la Direction aux organisations syndicales représentatives dans l'établissement.

#### **Article 3 : Publicité et dépôt de l'avenant**

Le présent avenant est déposé, à l'initiative de la direction de l'établissement auprès de la DRIEETS Ile de France et au secrétariat-greffe du conseil des prud'hommes compétent conformément aux dispositions du code du travail.

#### **Article 4: Durée de l'avenant et date d'entrée en vigueur**

le présent avenant est conclu au niveau de l'établissement conformément aux dispositions de l'article L 2232 12 du Code du travail.

Cet avenant à durée indéterminée entre en vigueur dès la mise en œuvre de la solution technique de badgeage au poste de travail informatique et au plus tard le 1er septembre 2021.

#### **Article 5 : Révision et dénonciation**

Le présent avenant peut faire l'objet d'une dénonciation ou d'une révision dans les conditions prévues par le Code du travail.

Fait à Colombes, le 28 juin 2021

Catherine Adnot-Mallet,  
Directrice de Pôle emploi services

Pour la CFE-CGC  
Marie-Hélène Daelemans

Pour la CGT  
Ouafa Richard

Pour la CGT-FO  
Jean-Daniel Bouvet

Pour le SNAP  
Magalie Cointe

## **Décision PES n° 2021-08 DS DR du 21 juillet 2021**

### **Délégation de signature de la directrice de Pôle emploi services au sein de l'établissement**

La directrice de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, L. 5424-2, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, modifié par le règlement (CE) n° 988/2009,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2021-138 du 8 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative à l'actualisation des seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2021-49 du 29 janvier 2021 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir à la Directrice de Pôle emploi services,

Vu la décision n° 2021-84 du 11 mars 2021 portant délégation de signature du directeur général à la directrice de Pôle emploi services concernant les conventions de gestion visées à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Vu la décision 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## Section 1 - Fonctionnement général

### Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 1 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions, les correspondances et notes internes à Pôle emploi services se rapportant aux activités des services :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur
- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Suzanne Amaral Martins, auditrice service prévention et lutte contre la fraude
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de l'agence Croix Nivert
- madame Mériam Belarbi, référente métiers agence Croix Nivert
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- madame Nafissa Bendaoud, référente métiers agence Croix Nivert
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Bordeau, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Patricia Buovac, responsable d'équipe support comptabilité
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Marc Cabrera, auditeur service prévention et lutte contre la fraude
- madame Rachel Camus-Gerain, adjointe du directeur des ressources humaines
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- madame Nathalie Certain, auditrice service prévention et lutte contre la fraude
- madame Caroline Chaouat, juriste du service appui applicatif et réglementaire
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et engagements de service
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Yasmina Cloarec, auditrice service prévention et lutte contre la fraude
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso

- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Jérôme Dautriat, auditeur service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Fanny Delmaere, auditrice service prévention et lutte contre la fraude
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Sébastien Desort, chargé d'appui réglementaire
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Arona Diop, Directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Carole Durier, auditrice service prévention et lutte contre la fraude
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de l'agence Croix Nivert
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Fourmond, juriste du service appui applicatif et réglementaire
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Kadija Houmaoui, juriste du service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Céline Jacquet, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Rahma Kabir, chargée d'appui réglementaire
- monsieur Djamel Kadi, référent métiers agence Croix Nivert
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Michel Lasne, responsable d'équipe support informatique
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Thierry Le Brech, référent métiers agence Croix Nivert
- madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Elodie Odounlami, chargée d'appui réglementaire
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement

- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métier service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Valérie Verdière, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement

**§ 2** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions les instructions et notes au réseau de Pôle emploi services et les correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur

**§ 3** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de l'agence Croix Nivert
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Patricia Buovac, responsable d'équipe support comptabilité
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso

- madame Rachel Camus-Gerain, adjointe du directeur des ressources humaines
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et engagements de service
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de l'agence Croix Nivert
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Céline Jacquet, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Michel Lasne, responsable d'équipe support informatique
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement

- madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

**§ 4** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions les approbations hiérarchiques de déplacement des agents placés sous leur autorité :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merkelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de l'agence Croix Nivert
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Patricia Buovac, responsable d'équipe support comptabilité
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- madame Rachel Camus-Gerain, adjointe du directeur des ressources humaines
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et engagements de service
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes

- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de l'agence Croix Nivert
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Céline Jacquet, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Michel Lasne, responsable d'équipe support informatique
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- 
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

## **Section 2 - Contrats, marchés et biens immobiliers**

### **Article 2 - Achat de fournitures et de services**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** - Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion et à monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines (pour l'intérim et la formation), à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 3** - Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT à madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique, en matière d'achat de fournitures et services et à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, en matière de sécurité.

### **Article 3 - Marchés de travaux**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** - Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions

de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 3** - Délégation permanente de signature est donnée à madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

#### **Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- les demandes d'autorisations d'urbanisme.

#### **Article 5 - Autres contrats**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom de la directrice de Pôle emploi services, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

### **Section 3 - Ressources humaines**

#### **Article 6 - Gestion des ressources humaines**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la directrice de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de catégorie 4, filière management et médiateurs.

### **Section 4 - Recouvrement**

#### **Article 7 - Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations mentionnées à l'article 5-III de la loi susvisée n° 2008-126 du 13 février 2008, majorations de retard y afférentes et autres sommes dues à titre de sanction ainsi que les contributions et sommes dues au titre du contrat de sécurisation professionnelle visées aux articles L. 1233-66 et L. 1233-69 du code du travail, y compris les contributions, cotisations, majorations et autres sommes devant être versées au guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) ou au titre de l'emploi d'ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle, ainsi qu'au titre de l'emploi d'artistes du spectacle, de salariés expatriés,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 du présent article, sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux

- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux
- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Valérie Sintes, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Viguier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cécile Potier, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fadia Benaïssa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhamma, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sheyhima Dengou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philipperon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

**§ 3** - Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées au § 4 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,

**§ 4** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3 du présent article, sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référent métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso

- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Valérie Sintès, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Viguier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéliqua Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cécile Potier, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fadia Benaissa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhanna, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sheyhima Dengou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Gouijjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Fatna Kerkar, agent du service gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philippon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

**§ 5** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 6 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

**§ 6** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 5 du présent article, sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cécile Potier, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fadia Benaïssa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhamma, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sheyhima Dengou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Lauren Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philipperon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

## Article 8 - Contraintes

### § 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution, à :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux
- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso

- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Valérie Sintes, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Viguier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéliqua Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Demebele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cécile Potier, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, agent du service gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fadia Benaissa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhamma, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sheyhima Dengou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philipperon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

## **Section 5 - Décisions sur recours et décisions de sanction**

### **Article 9 - Recours gracieux**

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 7 et 8 de la présente décision, à :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs

### **Article 10 - Recours hiérarchiques**

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, les décisions sur les recours hiérarchiques formés contre les décisions mentionnées aux articles 7 et 8 de la présente décision, à :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon responsable du service contentieux

### **Article 11 - Recours hiérarchiques préalables obligatoires**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas de fausse déclaration ou d'absence de déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou en vue d'obtenir ou de maintenir le revenu de remplacement constitutive d'une fraude.

### **Article 12 - Décisions de sanction**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée à madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude, à l'effet de prendre, au nom de la directrice de Pôle emploi services, les décisions de radiation et suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

**§ 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 1 du présent article, est bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude

## **Section 6 - Plaintes, contentieux et transactions**

### **Article 13 - Plaintes sans constitution de partie civile**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, à monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines et à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant Pôle emploi services.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, de monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines, de monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique.

### **Article 14 - Contentieux « réglementation »**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi,
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs,
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations,
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques,
- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux,
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui réglementaire et applicatif,
- madame Céline Jacquet, adjointe du responsable du service appui applicatif et réglementaire,
- madame Kadija Houmaoui et monsieur Christophe Fourmond, juristes du service appui applicatif et réglementaire,
- madame Aurore Scausse et monsieur Michaël Toinet, juristes contentieux du service contentieux,

à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

#### **Article 15 - Contentieux « fraudes »**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations,
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques,
- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux,
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui réglementaire et applicatif,
- madame Céline Jacquet, adjointe du responsable du service appui applicatif et réglementaire,
- madame Kadija Houmaoui et monsieur Christophe Fourmond, juristes du service appui applicatif et réglementaire,
- madame Aurore Scausse et monsieur Michaël Toinet, juristes contentieux du service contentieux,

à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant la direction de Pôle emploi services, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

#### **Article 16 - Contentieux « ressources humaines »**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de Pôle emploi services, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de Pôle emploi services porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management et médiateurs, qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

## **Article 17 - Autres contentieux**

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant Pôle emploi services, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Benoît Merkelbagh, directeur administration, finances et gestion,
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations,
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques,
- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux,
- madame Aurore Scausse et monsieur Michaël Toinet, juristes contentieux du service contentieux

## **Article 18 - Transactions**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom de la directrice de Pôle emploi services ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019.

**§ 2** - Délégation permanente de signature est donnée à madame Sandrine Vasina, directrice des opérations, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom de la directrice de Pôle emploi services ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 10 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019.

**§ 3** - Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom de la directrice de Pôle emploi services ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019.

## **Section 7 - Missions spécifiques**

### **Article 19 - CATS AER ATS**

**§ 1** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AER-C) et des allocations équivalent retraite de remplacement (AER-R) dues aux anciens salariés du secteur public, des allocations transitoires de solidarité de complément (ATS-C) et

des allocations transitoires de solidarité de remplacement (ATS-R) dues aux anciens salariés du secteur public.

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

## **Article 20 - Salariés expatriés**

**§ 1** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives à l'ouverture du droit à allocation, au titre du régime des expatriés ou du régime général, aux salariés expatriés ainsi qu'aux demandeurs d'emploi inscrits et indemnisés en France partant rechercher un emploi dans un autre pays membre.

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Leen Asleem, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Aïssatou Balde, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Reynald Breant, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Romuald Chuat, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Brigitte Gomis, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Tassadit Haddak, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sylvie Houvertus, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zaïa Khennouf, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Patricia Lechevallier, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jamila Madid, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Meghaghi, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Clotilde Mouniapin-Batman, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Valérie Richer, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Assina Richet, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur David Rosier, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

**§ 3** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent à la décision par laquelle Pôle emploi services a statué sur ces droits.

**§ 4** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3, sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

## **Article 21 - Conventions de gestion**

**§ 1** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, négocier, signer, exécuter et résilier les conventions de gestion visées à l'article L.5424-2 du code du travail

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 3** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives à la facturation et au recouvrement des sommes dues au titre des conventions de gestion de l'article L.5424-2 du code du travail.

**§ 4** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- monsieur Michaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- madame Céline Jacquet, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- madame Caroline Chaouat, juriste du service appui applicatif et réglementaire
- madame Sophie Chung, agent du service conventions employeurs publics
- monsieur Bruno Pereira, agent du service conventions employeurs publics

**§ 5** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 6 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent au recouvrement visé au § 3 du présent article.

**§ 6** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 5, sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Henu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 7** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 8 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives à l'instruction des demandes de conventions de gestion et à la migration des dossiers en provenances des employeurs publics.

**§ 8** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 7, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Olivia Frank, agent du service conventions employeurs publics
- monsieur Richard Mollenthiel, agent du service conventions employeurs publics
- madame Claire Van Der Meulen, agent du service conventions employeurs publics
- monsieur Jean-Philippe Yvonnet, agent du service conventions employeurs publics

## **Article 22 - Missions dans le cadre des règlements communautaires n° 883/2004 et n° 987/2009**

**§ 1** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- répondre aux demandes d'information émanant des institutions compétentes des Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre des règlements communautaires (CE) n° 883/2004 et n° 987/2009, portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale pour toutes les questions relatives au chômage,
- participer aux échanges de messages entre ces institutions à travers l'émission et la réception de documents électroniques structurés intitulés SEDS et à la délivrance des documents portables U1 et E 301,
- traiter les demandes ou questions relatives à la mise en œuvre des dispositions relatives à la totalisation des périodes d'assurance. Les directions régionales de Pôle emploi doivent transmettre à Pôle emploi services toutes les demandes de délivrance du document portable U1 ou SED U 002, lesquelles sont transmises par Pôle emploi services auprès de l'organisme européen compétent,
- émettre les formulaires européens intitulés « SEDs U002 », « document portable U1 » et « formulaire E301 » sur demande d'un Etat membre ou sur demande personnelle d'un intéressé (demandeur d'emploi ou non),
- assurer également la gestion des recours formés par les destinataires de ces formulaires ainsi que les contentieux qui y sont afférents,
- assurer le suivi des demandeurs d'emploi dans le cadre du maintien du droit à prestation,
- assurer le suivi administratif des demandeurs d'emploi partant à la recherche d'un emploi dans un autre Etat membre de l'Union européenne et procéder au paiement des allocations qui leur sont dues pendant la période de maintien des droits prévue par les règlements (CE) susvisés,

- entreprendre les démarches nécessaires au recouvrement de l'indu en cas de paiement indu de tout ou partie de ces allocations,
- assurer le suivi administratif des demandeurs d'emploi inscrits en France, en provenance d'un Etat membre et recherchant un emploi en France en communiquant des messages d'information à l'institution européenne d'origine compétente.

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Leen Asleem, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Aïssatou Balde, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Reynald Breant, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Romuald Chuat, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Brigitte Gomis, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Tassadit Haddak, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sylvie Houvertus, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zaïa Khenouf, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Patricia Lechevallier, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jamila Madid, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Meghaghi, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Clothilde Mouniapin Batman, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Valérie Richer, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Assina Richet, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur David Rosier, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

**§ 3** - Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les

règlements (CE) susvisés, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées.

**§ 4** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 5 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 60 mois.

**§ 5** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 4, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 6** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 7 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 48 mois.

**§ 7** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 6, sous une forme permanente :

- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale

**§ 8** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 9 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 6 mois.

**§ 9** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 8, sous une forme permanente :

- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Leen Asleem, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Aïssatou Balde, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Reynald Breant, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Romuald Chuat, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Brigitte Gomis, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Tassadit Haddak, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sylvie Houvertus, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zaïa Khenouf, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

- madame Patricia Lechevallier, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jamila Madid, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Meghaghi, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Clothilde Mouniapin Batman, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Valérie Richer, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Assina Richet, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur David Rosier, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 10** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 11 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de remise des allocations ainsi que sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros.

**§ 11** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 10, sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux

**§ 12** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 13 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de remise des allocations ainsi que sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

**§ 13** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 12, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux

- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agente du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 14** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 15 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, gérer le contentieux afférent à la mise en œuvre du règlement communautaire.

**§ 15** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 14, sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 16** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 17 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées par Pôle emploi services et, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées.

Concernant les travailleurs frontaliers au sens des règlements communautaires susvisés, Pôle emploi services reçoit mission, dans les conditions et limites fixées par les règlements européens susvisés, de :

- formuler les demandes de remboursement d'allocations de chômage versées par Pôle emploi à ces travailleurs auprès des institutions compétentes des Etats membres d'emploi et assurer le suivi de ces demandes ;
- recevoir l'ensemble des demandes de remboursement d'allocations de chômage à la charge de Pôle emploi formulées par les institutions compétentes des Etats membres de résidence et de procéder aux remboursements dus.

**§ 17** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 16, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Leen Asleem, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Aïssatou Balde, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

- monsieur Reynald Breant, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Romuald Chuat, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Brigitte Gomis, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Tassadit Haddak, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sylvie Houvertus, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zaïa Khennouf, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Patricia Lechevallier, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jamila Madid, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Meghaghi, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Clothilde Mouniapin Batman, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Valérie Richer, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Assina Richet, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur David Rosier, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 18** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 19 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, pour les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des § 3 et 4.

**§ 19** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 18, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale

### **Article 23 - Intermittents du spectacle (Annexes 8 et 10)**

**§ 1** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, statuer sur les droits à prestations au titre des annexes 8 et 10 au règlement annexé à la convention d'assurance chômage, ou le cas échéant au titre du régime général.

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de l'agence Croix Nivert
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de l'agence Croix Nivert
- monsieur Mohamed Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeau, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Mériam Belarbi, référente métiers agence Croix Nivert
- madame Nafissa Bendaoud, référente métiers agence Croix Nivert
- monsieur Djamel Kadi, référent métiers agence Croix Nivert
- monsieur Thierry Le Brech, référent métiers agence Croix Nivert
- madame Laetitia Abbes, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marion Affagard, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Karim Amziane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Radhia Bajguar, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Anthony Barat, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadine Baret, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jessica Barthelemi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mattia Baud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- monsieur Maxime Beauquis, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Ali Bedrane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Chantal Bellanger, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dora Beltaif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Morgane Ben Ali, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Biadi Kuoch, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Florence Bijasson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Binet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dior Bobantshio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Bordeau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Keira Boudjenane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatna Boudrag, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Malik Bouhalfaya, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Rizlaine Bounkong, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Rabia Bousnina, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nassima Bouzidi Sayaad, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Suzanne Breuil-Rateau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Emilie Brun, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mireille Burgod, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karina Challal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christelle Charmot, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Carine Charpentier, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Roselyne Childerique, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Chrétien, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Cointe Malherbe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Coja, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Côme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Graziella Compte-Hereter, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nathalie Coutat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Maryline Da Costa, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Clément Debauve, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- monsieur Jonathan Debernardi conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Thibault De Bortoli, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karine Delage, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Frédérique Delorme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kethy Dely, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Alexandre Demange, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Dibellonio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Angélique Dikranian, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Drif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elisa Duplan, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Olivier Duterme, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Régine Enette, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nguyet-Thanh Fernandez, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fadhila Fettal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Valérie Fournel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Gallat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Franck Gallay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laurence Gerbasi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Christine Giulietti, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Manuella Godeau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Anouar Guelouaz, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Gunsel Gumus, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lynda Hachour-Daffeur, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Djamila Hamdaoui, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Hamoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Hoareau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatiha Hyvernaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Saïda Imqilqane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karen Joaquim, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandra Kabengele, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Leslie Kadi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Malika Kenoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Olivier Lalo, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lily Lau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Yvon Launay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Lebreton, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Guillaume Lefeuvre, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Leguyader, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Béatrice Leray, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lindsay Lixfe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Evelyne Lopy, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Fabien Lorioux, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Christophe Loyez, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Line Maniga, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marjorie Marine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Stéphane Martin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Martins, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Mathieu Martinvalet, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fouzia Mediouna, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sébastien Meira, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Samia Menai, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Mendil, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Naïma Merabet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Céline Messaoudene, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Tatiana Messi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Moge, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Hadji Mohamed, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fella Mohand, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Odette Monoboune, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Morin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Moïse Moustin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Claire Mouthon, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadia Nafir, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Sylviane Naquin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Stella Ngoma, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christine N'Guyen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cédrine Nicolas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kamelia Nowrouzi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Raphaël Obadia, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Onestas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Corinne Onkara, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Annick Ozias, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylvie Pasco, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Reine Pato, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Pernoud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sophie Pierrat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Ingrid Ramaye, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Ravoire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Armelle Renaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Renou, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laure Rezaire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Adélaïde Roberto, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Stéphanie Rouelland, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marinette Samson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Assetou Sangare, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magali Schlappi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Seranne, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Eugénie Seynaeve, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cristina Silva Almeida, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sammy Smaani, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Yasmina Taleb, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mariam Tandjigora, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Tarrano, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- monsieur Nicolas Thominot, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Foudel Tiguemounine, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nouha Tiguemounine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jacqueline Toutain, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Koniba Traore, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Innocentia Turrel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Benoît Ung, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dany Vansielegem, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Célia Vinci, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sarah Adibert, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Dounia-Lamya Aboulainine, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Vanessa Accadbleb, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Rêve Olivia Afui Cisse, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Bouchra Atba Benatba, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Peggy Bena, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Sylvie Beauvillain, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Nadia Belfekir, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Emmanuel Bencatel, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Malika Ben-Hammadi, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Hanane Bentaleb, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Laurent Bernadac, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Sylvain Bernat, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Ndembo Boueya, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Thibault Caloin, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Christophe Casaubon, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Norbert Choignard, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Nino Chubinidze, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Melek Civil, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Fatima Diop, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Louis Divoux, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Agnès Dusanier, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Clotilde Elmacin, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Mohamed El Madiouni, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Melissa Fernandes, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Antoine Gerboin, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Ludivine Gonzva, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Elisabeth Hiernaux, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Bruno Huguen, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Nabil Karbal, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Hakima Kiniklis, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Niokoro Konate, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Corinne Kouakou, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Daniel Kourouma, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Claire Labaâli, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Merill Malembe, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Marie-Christine Martins, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Enguerran Marty, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Gaetan Mamavi, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Gilles Mech, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert

- madame Yerline Micourt, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Rosemonde Moucheront, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Henri Moudio Djombi, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Nisrine Moujtahid, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Lila Negmar, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Marie-Claire Okom Garcia, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Rachida Ouazar, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Rolio Marinah Pepin, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Gabriel Pereira, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Séverine Perreira, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Lucie Pernet, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Svetla Petcova, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Camesuze Pierre, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Padmini Pravinchandra, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Exilda Pumarejo, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Maelle Quere, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Sita Ramdonee, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Cassandra Regent, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Khelifa Sadi, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Ousmane Sidibe, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Clotilde Sinet, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Carol Ann Tanquin, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Cédric Tanguy, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Sabin Tossou Cocou, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Gisèle Toutain, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Valérie Tutundjian Vartan, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Marc Tursis, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Françoise Vidal Granry, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Valeska Visionneau, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert

**§ 3** - Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées.

**§ 4** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 5 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 60 mois.

**§ 5** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 4 sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 6** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 7 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 48 mois.

**§ 7** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 6 sous une forme permanente :

- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de l'agence Croix Nivert
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de l'agence Croix Nivert
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe agence Croix Nivert

**§ 8** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 9 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 6 mois.

**§ 9** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 8 sous une forme permanente :

- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeaux, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Mériam Belarbi, référente métiers agence Croix Nivert
- madame Nafissa Bendaoud, référente métiers agence Croix Nivert
- monsieur Djamel Kadi, référent métiers agence Croix Nivert
- monsieur Thierry Le Brech, référent métiers agence Croix Nivert
- madame Laetitia Abbes, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marion Affagard, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Karim Amziane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Radhia Bajguar, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Anthony Barat, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadine Baret, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jessica Barthelemi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mattia Baud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Maxime Beauquis, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Ali Bedrane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Chantal Bellanger, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dora Beltaif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Morgane Ben Ali, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Biadi Kuoch, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Florence Bijasson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Binet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dior Bobantshio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Bordeau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Keira Boudjenane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatna Boudrag, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Malik Bouhalfaya, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Rizlaine Bounkong, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Rabia Bousnina, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nassima Bouzidi Sayaad, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Suzanne Breuil-Rateau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Emilie Brun, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mireille Burgod, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karina Challal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christelle Charmot, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Carine Charpentier, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Roselyne Childerique, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Chrétien, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Cointe Malherbe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Coja, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Côme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Graziella Compte-Hereter, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nathalie Coutat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Maryline Da Costa, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Clément Debauve, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Jonathan Debernardi conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Thibault De Bortoli, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karine Delage, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Frédérique Delorme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kethy Dely, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Alexandre Demange, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Dibellonio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Angélique Dikranian, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Drif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elisa Duplan, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Olivier Duterme, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Régine Enette, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nguyet-Thanh Fernandez, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fadhila Fettal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Valérie Fournel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Gallat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Franck Gallay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laurence Gerbasi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Christine Giulietti, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Manuella Godeau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Anouar Guelouaz, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Gonsel Gumus, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lynda Hachour-Daffeur, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Djamila Hamdaoui, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Hamoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Hoareau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Fatiha Hyvernaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Saïda Imqilqane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karen Joaquim, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandra Kabengele, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Leslie Kadi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Malika Kenoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Olivier Lalo, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lily Lau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Yvon Launay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Lebreton, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Guillaume Lefevre, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Leguyader, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Béatrice Leray, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lindsay Lixfe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Evelyne Lopy, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Fabien Lorioux, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Christophe Loyez, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Line Maniga, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marjorie Marine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Stéphane Martin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Martins, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Mathieu Martinvalet, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fouzia Mediouna, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sébastien Meira, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Samia Menai, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Mendil, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Naïma Merabet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Céline Messaoudene, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Tatiana Messi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Moge, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Hadji Mohamed, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fella Mohand, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Marie-Odette Monoboune, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Morin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Moïse Moustin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Claire Mouthon, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadia Nafir, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylviane Naquin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Stella Ngoma, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christine N'Guyen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cédrine Nicolas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kamelia Nowrouzi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Raphaël Obadia, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Onestas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Corinne Onkara, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Annick Ozias, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylvie Pasco, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Reine Pato, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Pernoud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sophie Pierrat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Ingrid Ramaye, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Ravoire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Armelle Renaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Renou, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laure Rezaire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Adélaïde Roberto, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Stéphanie Rouelland, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marinette Samson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Assetou Sangare, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magali Schlappi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Seranne, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Eugénie Seynaeve, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Cristina Silva Almeida, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sammy Smaani, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Yasmina Taleb, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mariam Tandjigora, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Tarrano, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Nicolas Thomino, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Foudel Tiguemounine, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nouha Tiguemounine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jacqueline Toutain, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Koniba Traore, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Innocentia Turrel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Benoît Ung, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dany Vansielegem, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Célia Vinci, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sarah Adibert, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Dounia-Lamy Aboulainine, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Vanessa Accadbleb, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Rêve Olivia Afui Cisse, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Bouchra Atba Benatba, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Peggy Bena, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Sylvie Beauvillain, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Nadia Belfekir, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Emmanuel Bencatel, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Malika Ben-Hammadi, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Hanane Bentaleb, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Laurent Bernadac, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Sylvain Bernat, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Ndembo Boueya, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Thibault Caloin, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Christophe Casaubon, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Norbert Choignard, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Nino Chubinidze, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Melek Civil, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Fatima Diop, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Louis Divoux, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Agnès Dusanier, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Clotilde Elmacin, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Mohamed El Madiouni, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Melissa Fernandes, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Antoine Gerboin, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Ludivine Gonzva, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Elisabeth Hiernaux, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Bruno Huguen, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Nabil Karbal, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert

- madame Hakima Kiniklis, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Niokoro Konate, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Corinne Kouakou, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Daniel Kourouma, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Claire Labaâli, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Merill Malembe, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Marie-Christine Martins, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Enguerran Marty, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Gaetan Mamavi, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Gilles Mech, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Yerline Micourt, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Rosemonde Moucheront, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Henri Moudio Djombi, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Nisrine Moujtahid, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Lila Negmar, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Marie-Claire Okom Garcia, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Rachida Ouazar, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Rolio Marinah Pepin, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Gabriel Pereira, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Séverine Perreira, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Lucie Pernet, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Svetla Petcova, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Camesuze Pierre, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Padmini Pravinchandra, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Exilda Pumarejo, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Maelle Quere, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Sita Ramdonee, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Cassandra Regent, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Khelifa Sadi, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Ousmane Sidibe, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Clotilde Sinet, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Carol Ann Tanquin, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Cédric Tanguy, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Sabin Tossou Cocou, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Gisèle Toutain, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Valérie Tutundjian Vartan, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- monsieur Marc Tursis, conseiller en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Françoise Vidal Granry, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Valeska Visionneau, conseillère en gestion des droits de l'agence Croix Nivert
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 10** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 11 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros,

- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros,
- procéder à une remise de dette lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros.

**§ 11** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 10 sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de l'agence Croix Nivert
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux

**§ 12** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 13 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros,
- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros,
- procéder à une remise de dette lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

**§ 13** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 12 sous une forme permanente :

- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de l'agence Croix Nivert
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe agence Croix Nivert

- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeau, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Mériam Belarbi, référente métiers agence Croix Nivert
- madame Nafissa Bendaoud, référente métiers agence Croix Nivert
- monsieur Djamel Kadi, référent métiers agence Croix Nivert
- monsieur Thierry Le Brech, référent métiers agence Croix Nivert
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 14** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 15 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, signifier les contraintes sur trop-perçus prestations et aides, et procéder aux assignations ou injonctions de payer.

**§ 15** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 14 sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 16** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 17 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, pour les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des § 3 et 4.

**§ 17** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 16, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de l'agence Croix Nivert
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense

- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de l'agence Croix Nivert
- monsieur Mohamed Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe agence Croix Nivert

#### **Article 24 - Mandataires sociaux**

**§ 1** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions par lesquelles il est statué sur la reconnaissance du statut de salarié des dirigeants, mandataires sociaux et associés, au regard de la réglementation de l'assurance chômage,
- prendre les décisions relatives à l'ouverture du droit à allocation pour les personnes pour lesquelles a été menée l'étude de reconnaissance du statut de salarié des dirigeants, mandataires sociaux et associés, et procéder le cas échéant au paiement de la première échéance.

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1er sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Mohamed Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement

- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeaux, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Laetitia Abbes, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marion Affagard, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Karim Amziane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Radhia Bajguar, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Anthony Barat, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadine Baret, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jessica Barthelemi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mattia Baud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Maxime Beauquis, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Ali Bedrane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Chantal Bellanger, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dora Beltaif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Morgane Ben Ali, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Biadi Kuoch, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Florence Bijasson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Binet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dior Bobantshio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Bordeaux, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Keira Boudjenane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatna Boudrag, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Malik Bouhalfaya, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Rizlaine Bounkong, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Rabia Bousnina, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nassima Bouzidi Sayaad, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Suzanne Breuil-Rateau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Emilie Brun, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mireille Burgod, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Karina Challal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christelle Charmot, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Carine Charpentier, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Roselyne Childerique, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Chrétien, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Cointe Malherbe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Coja, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Côme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Graziella Compte-Hereter, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nathalie Coutat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Maryline Da Costa, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Clément Debauve, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Jonathan Debernardi conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Thibault De Bortoli, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karine Delage, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Frédérique Delorme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kethy Dely, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Alexandre Demange, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Dibellonio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Angélique Dikranian, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Drif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elisa Duplan, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Olivier Duterme, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Régine Enette, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nguyet-Thanh Fernandez, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fadhila Fettal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Valérie Fournel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Gallat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Franck Gallay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laurence Gerbasi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Christine Giulietti, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Manuella Godeau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Anouar Guelouaz, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Gonsel Gumus, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lynda Hachour-Daffeur, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Djamila Hamdaoui, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Hamoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Hoareau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatiha Hyvernaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Saïda Imqilqane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karen Joaquim, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandra Kabengele, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Leslie Kadi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Malika Kenoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Olivier Lalo, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lily Lau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Yvon Launay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Lebreton, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Guillaume Lefeuvre, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Leguyader, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Béatrice Leray, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lindsay Lixfe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Evelyne Lopy, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Fabien Lorioux, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Christophe Loyez, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Line Maniga, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marjorie Marine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Stéphane Martin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Martins, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Mathieu Martinvalet, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fouzia Mediouna, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sébastien Meira, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Samia Menai, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Mendil, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Naïma Merabet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Céline Messaoudene, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Tatiana Messi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Moge, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Hadji Mohamed, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fella Mohand, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Odette Monoboune, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Morin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Moïse Moustin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Claire Mouthon, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadia Nafir, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylviane Naquin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Stella Ngoma, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christine N'Guyen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cédrine Nicolas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kamelia Nowrouzi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Raphaël Obadia, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Onestas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Corinne Onkara, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Annick Ozias, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylvie Pasco, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Reine Pato, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Pernoud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sophie Pierrat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Ingrid Ramaye, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Ravoire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Armelle Renaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Renou, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laure Rezaire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Adélaïde Roberto, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Stéphanie Rouelland, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marinette Samson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Assetou Sangare, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magali Schlappi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Seranne, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Eugénie Seynaeve, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cristina Silva Almeida, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sammy Smaani, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Yasmina Taleb, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mariam Tandjigora, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Tarrano, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Nicolas Thominot, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Foudel Tiguemounine, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nouha Tiguemounine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jacqueline Toutain, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Koniba Traore, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Innocentia Turrel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Benoît Ung, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dany Vansielegem, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Célia Vinci, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

**§ 3** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent aux décisions visées au § 1er du présent article.

**§ 4** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3 sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Henu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux

- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

### **Article 25 - Allocation des travailleurs indépendants**

**§ 1** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- statuer sur les demandes d'allocation des travailleurs indépendants (ATI),
- saisir dans l'applicatif dédié les éléments de décision permettant le premier paiement des allocations dues. Les paiements, les autres décisions, de même que les recours et contentieux afférents à ces autres décisions demeurent assurés au niveau régional.

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Clotilde Mouniapin-Batman, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

### **Article 26 - Mission de prévention et lutte contre la fraude demandeur d'emploi relative au contrat de sécurisation professionnelle (CSP)**

**§ 1** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, assurer l'ensemble des opérations de prévention et de lutte contre la fraude demandeur d'emploi s'agissant du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude

**§ 3** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour mettre en œuvre les conséquences afférentes aux constatations effectuées par le service prévention et lutte contre la fraude, procéder au recouvrement des prestations indûment versées et statuer sur les demandes de délais de remboursement y afférent.

**§ 4** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3, sous une forme permanente :

- madame Laetitia Abbes, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Ali Bedrane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mireille Burgod, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karina Challal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karine Delage, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Gallat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Gunsel Gumus, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Ghania labassen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Malika Kenoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lily Lau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Lebreton, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lindsay Lixfe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Evelyne Lopy, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Naïma Merabet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christine N'Guyen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylvie Pasco, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Ravoire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Renou, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Stéphanie Rouelland, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Adélaïde Roberto, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cristina Silva Almeida, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Assetou Sangare, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

**§ 5** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 6 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, assumer l'ensemble du contentieux y afférent, y compris le contentieux visant au recouvrement des prestations indûment versées et le contentieux résultant de la fraude.

**§ 6** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 5 sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux

- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

### **Article 27 - Litiges d'identité**

**§ 1** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour procéder aux demandes et démarches non-contentieuses relatives à la justification de son identité par un demandeur d'emploi et aux éventuelles fraudes en découlant.

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention prévention et lutte contre la fraude
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude

### **Article 28 - Aides à l'emploi ou à l'embauche**

**§ 1** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des aides à l'emploi ou à l'embauche pour le compte de Pôle emploi, et pour le compte de l'Etat,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions visées au présent article,

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fadia Benaissa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhamma, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sheyhma Dengou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philippon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

**§ 3** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour demander le remboursement des sommes indûment versées par Pôle emploi services et, dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte de l'Etat.

**§ 4** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3 sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 5** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 6 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise ou sur les demandes d'admission en non-valeur relatives aux aides indûment versées par Pôle emploi services pour le compte de Pôle emploi, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros.

**§ 6** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 5 sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux

**§ 7** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 8 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise ou sur les demandes d'admission en non-valeur relatives aux aides indûment versées par

Pôle emploi services pour le compte de Pôle emploi, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

**§ 8** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 7 sous une forme permanente :

- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 9** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 10 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent aux décisions visées au § 1er du présent article.

**§ 10** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 9 sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

## **Article 29 - Evaluations du certificat de connaissances et de compétences professionnelles (CléA) et CPF**

**§ 1** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- procéder au paiement des factures des évaluations préalables et finales des certificats CléA émanant des organismes de formation,
- procéder à la mise à jour des dossiers des demandeurs d'emploi ayant effectué une formation financée entièrement par leur compte personnel de formation (CPF) ainsi que les bénéficiaires des évaluations CléA.

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire

## **Section 8 - Divers**

### **Article 30 - Production au passif des entreprises en procédure collective**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

**§ 2** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Valérie Sintès, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Viguier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Cécile Potier, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fadia Benaïssa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhanna, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sheyhma Dengou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philipperon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

#### **Article 31 - Abrogation**

La décision PES n° 2021-04 DS DR du 15 mars 2021 est abrogée.

**Article 32 - Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 21 juillet 2021.

Catherine Adnot-Mallet,  
directrice de Pôle emploi services

## **Décision PES n° 2021-09 DS Dépense du 21 juillet 2021**

### **Délégation de signature de la directrice de Pôle emploi services au sein de l'établissement en matière d'opérations de dépense et de recette**

La directrice de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

#### **Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque**

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merkelbagh, directeur administration, finances et gestion
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

#### **Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense**

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique

#### **Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2**

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

## **Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale**

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice de Pôle emploi services, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

## **Article 5 - Abrogation**

La décision PES n° 2021-05 DS Dépense du 15 mars 2021 est abrogée.

## **Article 6 - Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 21 juillet 2021.

Catherine Adnot-Mallet,  
directrice de Pôle emploi services

## Décision PES n° 2021-10 DS IPR du 21 juillet 2021

# **Délégation de signature de la directrice de Pôle emploi services à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables**

La directrice de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-10, L. 5422-20, L. 5426-1-1, L.5426-8-3, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu, ensemble, le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## **Article 1 - Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46 et 46 bis du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 de l'article 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'article 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 de l'article 46 bis du règlement d'assurance chômage.

**§ 2 - Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :**

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de l'agence Croix Nivert
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de l'agence Croix Nivert
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeaux, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Mériam Belarbi, référente métiers agence Croix Nivert
- madame Nafissa Bendaoud, référente métiers agence Croix Nivert
- monsieur Djamel Kadi, référent métiers agence Croix Nivert
- monsieur Thierry Le Brech, référent métiers agence Croix Nivert
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale

**Article 2 - Remises des allocations et/ou prestations indûment versées**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier le § 4 de l'article 46 bis du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après

instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre du régime d'assurance chômage ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

**§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :**

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de l'agence Croix Nivert
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de l'agence Croix Nivert
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe agence Croix Nivert
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeau, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Mériam Belarbi, référente métiers agence Croix Nivert
- madame Nafissa Bendaoud, référente métiers agence Croix Nivert
- monsieur Djamel Kadi, référent métiers agence Croix Nivert
- monsieur Thierry Le Brech, référent métiers agence Croix Nivert
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale

- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

### Article 3 - Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 2** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud

**§ 3** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et

autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 4** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 200 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso

- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, agent du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Valérie Sintes, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Viguier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cécile Potier, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fadia Benaissa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhamma, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sheyhima Dengou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philippon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

#### **Article 4 - Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés

(AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 2** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 18 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud

**§ 3** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 9 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso

- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

## **Article 5 - Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Xavier Henu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux

## **Article 6 - Ressources : remises et délais examinés en CCSF**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, et le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite

maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais,

- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référent métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux

- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

## **Article 7 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 2** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 18 000 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud

**§ 3** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 9 000 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs

- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs

**§ 4** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaires de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso

- madame Valérie Sintes, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Viguier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéliqua Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cécile Potier, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fadia Benaissa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhamma, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sheyhima Dengou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philpperon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 5** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Xavier Hernu, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 6** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 8 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud

**§ 7** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 6 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs

**§ 8** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom de la directrice de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 3 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéliqua Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cécile Potier, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fadia Benaïssa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhamma, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sheyhima Dengou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philippon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

## **Article 8 - Incompatibilités**

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

## **Article 9 - Abrogation**

La décision PES n° 2021-06 DS IPR du 15 mars 2021 est abrogée.

## **Article 10 - Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 21 juillet 2021.

Catherine Adnot-Mallet,  
directrice de Pôle emploi services

## **Décision Gu n° 2021-08 DS Agences du 26 juillet 2021**

### **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guyane au sein des agences**

Le directeur régional de Pôle emploi Guyane,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## **Article 1 - Placement et gestion des droits**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## **Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

## **Article 3 - Prestations en trop versées**

**§ 1** - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.
- au-delà de 36 mois, à monsieur René YOMELAN, directeur régional adjoint aux Opérations, et en cas d'absence monsieur Jean-Yves URSULE, directeur des Opérations & maîtrise des risques et madame Mylène PIERRE, responsable de service Offres de services

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3 et §4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

**§ 3** - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 4 de l'article 5.

### Article 5 - Délégués

#### § 1 - directeurs d'agence

- madame Reine CHATENAY, directrice de Pôle emploi Matoury (10 Esplanade Cité d'Affaire)
- monsieur Laurent DELON, directeur de Pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Stelly FERNAND, directrice de Pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
- madame Lyndia HO-KON-TIAT, directrice de la Plateforme de production (48 av Pasteur)
- madame Nadia VERO, directrice de Pôle emploi Cayenne (4 rue Université Jiao Tong)

#### § 2 - directeur adjoint d'agence

- madame Nathalie DEMBA, directrice adjointe de Pôle emploi Cayenne (4 rue Université Jiao Tong)

#### § 3 - responsables d'équipe

- madame Sylvie AJAX, responsable d'équipe, au sein de Pôle emploi Cayenne
- madame Sandrine AMALENSI, responsable d'équipe au sein de Pôle emploi Kourou
- madame Edwige ARISTOR, responsable d'équipe au sein de Pôle emploi Cayenne
- madame Ericka BONJOTIN, responsable d'équipe à la Plateforme de production Cayenne
- monsieur Jonathan CATAN, responsable d'équipe, au sein de Pôle emploi Cayenne Matoury
- madame Lana DARY CLEARE, responsable d'équipe au sein de Pôle emploi Cayenne
- madame Géraldine DELOR, responsable d'équipe au sein de Pôle emploi Kourou
- madame Raymonde ELEONORE, responsable d'équipe, au sein de Pôle emploi Cayenne
- madame Lydia FREDERIC, responsable d'équipe, au sein de Pôle emploi St Laurent
- madame Yvette JEANJEAN, responsable d'équipe, au sein de Pôle emploi Kourou
- madame Carol JEFFERY, responsable d'équipe au sein de Pôle emploi St Laurent
- madame Sylvie KANJINGA NGABIRE, responsable d'équipe, au sein de Pôle emploi Matoury
- madame Angélique LY, responsable d'équipe, au sein de Pôle emploi Kourou
- madame Erika RADJOU, responsable d'équipe, au sein de Pôle emploi Cayenne Cayenne
- madame Valérie RAVIN, responsable d'équipe au sein de Pôle emploi Matoury
- madame Alexandra RODRIGUES, responsable d'équipe, au sein de Pôle emploi Matoury
- monsieur Nicolas ROCHER, responsable d'équipe au sein de Pôle emploi Matoury
- madame Linda SOKE, responsable d'équipe, au sein de Pôle emploi St Laurent

#### § 4 - référents métier

- madame Lydie BERTRAND, référente métier au sein de Pôle emploi St Laurent
- madame Rita FIMIEZ, référente métier au sein de Pôle emploi Cayenne
- madame Nathalie ORLANDO, référente métier au sein de Pôle emploi Kourou
- madame Alice SENELIS, référente métier au sein de la Plateforme de production
- madame Eugénie SOKE, référente métier au sein de Pôle emploi Matoury
- madame Hilén WILLIAM, référente métier au sein de Pôle emploi Cayenne

## **Article 6 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 7 - Abrogation et publication**

La décision Gu n° 2021-03 DS Agences du 3 mai 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Cayenne, le 27 juillet 2021

Stéphane Bailly,  
directeur régional  
de Pôle emploi Guyane

## Décision NAq n° 2021-37 DS PTF du 26 juillet 2021

# Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la plate-forme régionale de production

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, , notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## Article 1 - Placement et gestion des droits

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 8, § 11 et § 12 de l'article 10 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou de changement de catégorie.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 8, § 11 et § 12 de l'article 10 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhérent au régime d'assurance

chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,

- 2) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## **Article 2 - Prestations en trop versées**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 6, § 7 et § 15 de l'article 10 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 10 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3, § 4, § 6, § 7 et § 14 de l'article 10 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois.

**§ 4** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 11 de l'article 10 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

**§ 5** - Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des plateformes, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

**§ 6** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 10 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

**§ 7** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 4 de l'article 10 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 3 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

**§ 8** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 6 et § 7 de l'article 10 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 1 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,

- d'un montant inférieur à 1 000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

**§ 9** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 6, § 7 et § 15 de l'article 10 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

### **Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 3 et § 15 de l'article 10 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

### **Article 4 - Contentieux en matière de recouvrement**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 6, § 7, § 14 et § 15 de l'article 10 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

### **Article 5 - Contentieux en matière de placement et de gestion des droits**

Délégation est donnée, en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 6, § 7, § 14 et § 15 de l'article 10 à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine.

### **Article 6 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 9, § 10 et § 13 de l'article 10 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 10 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

### **Article 7 - Prestations de demandeurs d'emploi**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 10 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions d'application des pénalités et réfections dans le cadre des marchés de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7 et § 8 de l'article 10 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, le bon à payer (initial) sur les factures d'aides à la formation.

## **Article 8 - Conventions de partenariat**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 10 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative régionale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi.

## **Article 9 - Fonctionnement général**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 8, § 9 et § 10 de l'article 10 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme.

## **Article 10 - Délégués**

**§ 1** - directeur de la plateforme régionale de production :

- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production,

**§ 2** - responsable de service

- monsieur Henri Alexandre, responsable de service des plateformes Nord, Ouest et Sud

**§ 3** - directeurs des plateformes et adjoint

- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Christine Méraud, directrice de la plateforme Est

**§ 4** - directeur des plateformes

- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest

**§ 5** - directeurs des plateformes

- madame Sophie Renault, directrice de la plateforme Nord
- monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur de la plateforme Sud

**§ 6** - responsables d'équipe des plateformes Centre et Est

- madame Reddah Benhadj, responsable d'équipe au sein de la plateforme Centre
- madame Marie Vincent, responsable d'équipe au sein de la plateforme Centre
- madame Brigitte Commencas, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- monsieur Frédéric Darthout, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est

**§ 7** - responsables d'équipe de la plateforme Ouest

- madame Maria Barros
- monsieur Martial Caillet

**§ 8** - responsables d'équipe des plateformes Nord et Sud

- madame Claire Fontaine, responsable d'équipe au sein de la plateforme Nord
- madame Christelle Rey, responsable d'équipe au sein plateforme Nord

- monsieur David Castan, responsable d'équipe au sein de la plateforme Sud

**§ 9** - directeur de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi

- monsieur David Renaud-Zat, directeur de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi

**§ 10** - responsables d'équipe du contrôle de la recherche d'emploi

- madame Muriel Billaud Fouche, responsable d'équipe de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Yohan David, responsable d'équipe de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Stéphanie Lienne, responsable d'équipe de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi
- madame Marie Françoise Rumeau, responsable d'équipe de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi

**§ 11** - référents métier des plateformes Centre, Est et Ouest

- madame Karine Pinto, référente métiers au sein de la plateforme Centre
- monsieur Philippe Boudeau, référent métiers au sein de la plateforme Est
- madame Isabelle Epaud, référente métiers au sein de la plateforme Ouest

**§ 12** - référents métier de la plateforme Sud :

- monsieur Jean François Perraud-Labat, référent métiers au sein de la plateforme sud

**§ 13** - référente métier de la plateforme régionale de contrôle de la recherche d'emploi

- madame Delphine Guet

**§ 14** - juristes des services contentieux au sein des plateformes

- madame Marie-Anne Terrière, juriste-audiencière de la plateforme Centre
- madame Ghislaine Chenel, juriste- audiencière au sein de la plateforme Est
- madame Nathalie Tamisier, juriste-audiencière de la plateforme Ouest

**§ 15** - autres

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- madame Odile Darricau, directrice des opérations

## **Article 11 - Incompatibilités**

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

## **Article 12 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, dans la limite des attributions du délégataire, pour l'ensemble du territoire régional (articles 6 et 8) à l'exception des situations suivantes :

- la plate forme Centre est compétente :
  - o pour les activités visées par les articles 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 9 de la présente décision :
    - pour les départements de la Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques
- la plateforme Est est compétente :
  - o pour les activités visées par les articles 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 9 de la présente décision :

- pour les départements de la Charente, Charente Maritime, Deux Sèvres, Vienne, Creuse, Corrèze, Dordogne et Haute Vienne
- la plateforme Ouest est compétente :
  - pour les activités visées par les articles 2, 4 et 5 de la présente décision :
    - pour les départements de la Charente, Charente Maritime, Deux Sèvres et Vienne
  - pour les activités visées par les articles 1, 7 et 9 de la présente décision :
    - pour les départements de la Charente et de la Charente Maritime
- la plateforme Nord est compétente :
  - pour les activités visées par les articles 1, 7 et 9 de la présente décision :
    - pour les départements des Deux Sèvres et la Vienne
- la plateforme Sud est compétente :
  - pour les activités visées par les articles 1, 7 et 9 de la présente décision :
    - pour le département des Pyrénées Atlantique.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

### **Article 13 - Abrogation et publication**

La décision NAq n° 2021-32 DS PTF du 29 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 26 juillet 2021.

Alain Mauny,  
directeur régional  
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

## **Décision NAq n° 2021-38 DS Agences du 26 juillet 2021**

# **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences**

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## **Article 1 - Placement et gestion des droits**

**§ 1-**Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2-**Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

**§ 3-**Délégation est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

## **Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

## **Article 3 - Prestations en trop versées**

**§ 1-**Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

**§ 2-**Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

**§ 3-**Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Article 4 - Fonctionnement général

§ 1-Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national (à l'exception de l'équipe de mobilité internationale)

§ 2-Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

## Article 5 - Délégués

### § 1-directeurs d'agence

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sophie Marce, directrice de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Frédéric Dajean, directeur de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Isabelle Branger, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Cynthia Néret, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Laetitia Boyer, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Valérie Illy, directrice de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Smaïl Boufroukh, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze
- madame Karine Lacresse, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)

- madame Claire Noblecourt , directrice de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Claudine Akogbekan, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Fabienne Lenzer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Valérie Royer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Change et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne
- madame Marie Jocelyne Senemaud, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Astier

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Christophe Paulin, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Claire Hulot, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Roland Grillères, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur José Pires, directeur de l'agence de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Maria Bohu, directrice de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Christian Thomas, directeur de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Frédérique Hallier, directrice de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Radia Mahdi, directrice de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Christine Baptista, directrice de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Nathalie Prades, directrice de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Marina Gérard, directrice de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-lès-Dax
- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Valérie Viel, directrice de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Valérie Lagarde, directrice de l'agence pôle emploi d'Aiguillon
- madame Christelle Chambolle, directrice de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Lydia Alvarez-Rouillon, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Hélène Poliart, directrice de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jean-Michel Cachez, directeur l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Nathalie Le Gars, directrice de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi de Boucau
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Stéphanie Charrier, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet, directrice de l'agence pôle emploi de Melle
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Francine Roux, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Trévins et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres
- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Aline Bouster, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Anne Marie Lalande, directrice de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Sophie Sidibe, directrice de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Valérie Frémaux, directrice de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- monsieur Sylvain Cluzeau, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

## § 2-directeurs adjoints

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Patricia Marquais, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Franck Kalfon, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Anne Brun, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Brieg Denoual, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Guignon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Hélène Blériot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Françoise Lamote, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Teste

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Valérie Arveuf, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Fabienne Maître, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Pierre Payzan, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Véronique Delrieu, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lormont

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- monsieur Sébastien Félix, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Nadine Laporte-Fray, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Karine Pierre, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Christine Cibe, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Fréchou, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Biarritz

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- monsieur François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Pascale Male, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Emmanuelle Vachon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse

### **§ 3-responsables d'équipe**

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Aurélie Lafond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Delphine Chapelas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Marielle Gagey, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Séverine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Muriel Chan San, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sylvie Raybois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Laurence Trouvé-Langlais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Chaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Séverine Gallot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Martine Bouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Graziella Verger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- monsieur Alain Dattiches, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Vanessa Menier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Anne Sophie Debauve, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Adeline Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air

- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Marie Bodeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Benoît Frommentoux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Benjamin Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Nicolas Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Aude Vanstraelen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Franck Marchal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Frédéric Valoteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Patricia Vélina, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Stéphane Morissonneau, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Emilie Faucher, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christine Leguerrier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Martine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Philippe Parfut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Christine Coly Labrousse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat

- monsieur Arnaud Valpremy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Bouchra Abdennouri, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Danièle Cheviet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Lucile Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Guillaume Veniel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac (à compter du 23.08)
- madame Sabrina Boeykens, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Céline Guillon-Cottard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Arnaud Varechon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Olivier Joussain, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Josiane Rouix-Billet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fatima Saadi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fabienne Valéry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Myriam Arslanian, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Amandine El Garti, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Prudence Mbumu Wa Mbumu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Bruno Rodrigues, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Stéphane Roussel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Ariane Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Caroline Lajus de Chauton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Soisik Le Lan, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Guillaume Mitachevitch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord

- madame Laurence Baudry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Jean Kruger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Laetitia Lafitte, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Marie-Suzanne Marquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Caroline Rochaix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Angélique Bourget, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Marie Pierre Marchandon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Stéphanie Cuabos, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Nathalie Floriani, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Nadine Hamm, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Eva Mandegou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Camille Camblong, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Béatrice Pelletier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Isabel Chaignaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie David, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Katicha Dufau Bordes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Bertrand Caubet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Anne-Claire Daboust, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Virginie Moulenq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Brigitte Pehaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Nathalie Sugier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Adeline Alvarez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Olivia Lapelleterie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Cendrine Martinez-Carreras, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Nathalie Arnould, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Jean Marc Delarue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Muriel Diaz, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Isabelle Birague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Eric Destombes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Odile Pommier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Lucie Vidal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Alexandra Coquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Virginie Delort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Joris Le Tallec, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Odile Patry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Khoukha Bouzerita, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Marylin Lord, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Frédérique Mallorand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur Arnaud Nuter, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Anne-Marie Trinque, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Nicolas Grelon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Gwénola Trivière-Olivier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Jérôme Coly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan

- madame Aude Desbouillons, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Rachel Zacharski, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Séverine Ballion, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Laurence Amiot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Isabel Da Silva, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Maybellene Allmang Anweiller, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aiguillon
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi d'Aiguillon
- madame Elodie Bobin Junca, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Pamela Engel, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Nadia Le Meur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Annick Forsans, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Stéphanie Vandenelsken, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Chamfeuil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Cédric Calonge, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx

- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oléron Sainte Marie
- madame Sandrine Mong-Boukebbous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oléron Sainte Marie
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Caroline Cazarre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Nadège Chaillat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Jinène Gardette, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Elodie Marx, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Samuel Baquier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Anita Goyeneche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Béatrice Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Laure Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Damien Kolifrath, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Myriam Milin Audren, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Sébastien Clermont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Hélène Eyragne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Maud Morille, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Nathalie Deswelle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Catherine Noël, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne

- madame Christine Andrys, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Helène Coutanceau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Myrella Babet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Olivier Molle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars
- madame Nathalie Vervy-Henault, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Fabien Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Frédérique Rouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Marie Joseph Cubaynes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur François Xavier Métais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Sandrine Richeteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Isabelle Labbé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anne Bonnin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Nathalie Fuhrmann, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson

- madame Christine Paranton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Emmanuelle Monteil, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1,2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - o pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Sylvie Reix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - o pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2,4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5 pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Laurence Ricq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Nadine Roche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Lydie Delaunay, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Valérie Villéger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Béatrice Richard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

#### **§ 4-référents métier**

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Sereine Delage, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Isabelle Etourneau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Robin Tardieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Maryse Thinon Clerc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Duchambon, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Gersende Gravel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Véronique Gaillot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Corinne Massiot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Estelle Sabatier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Eric Coulon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Christine Forest, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Marie Christine Delcher, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christel Gauthier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Chrystele Saint-Martin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Karine Van Huffel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Sandrine Lenne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Olivier Fontayne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Muriel Feydi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Valérie Bannes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- monsieur Anthony Barreau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Frédérique Torres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Karelle Guiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Soraya Boughazi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laure Le Tallec, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Amasse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Benoit Castera, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Sophie Perez Llasera, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Aurélie Cluset, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Carole Barré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur François Perez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Ludivine Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Catherine Fanelli, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Chantal Soubie, référente métiers appui au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur William Moureau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Christophe Poujade, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Théodorine Merino, référente métiers au sein de l'agence de Parentis
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Géraldine Gilles, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Cécilia Cespedes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aiguillon
- monsieur José Leitao, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- madame Camille Gautier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Régine Guicheney, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Rivière, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Cédric Larcon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- monsieur Christian Page, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Sandra Afonso, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Corinne Maccotta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Ombeline Aranguren, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boucau
- monsieur Philippe Vanheule, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux-Sèvres :

- madame Laurence Beauchamp, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Gwenaëlle Bougrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Anne Manquin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Sophie Fauger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Béatrice Painaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Daniel Netier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Châtellerault

- madame Isabelle Pele, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Anne Neveu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Fabienne Bodin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Anna Gey, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare ( et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Patricia Deletre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- monsieur David Tschirhart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Julie Hermann, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Mélanie Coue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Angélique Francotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2-alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Nadège Coucaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Sandrine Galinat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

## Article 6 - Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

### **Article 7 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

### **Article 8 - Abrogation et publication**

La décision NAt n° 2021-33 DS Agences du 29 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 26 juillet 2021.

Alain Mauny  
directeur régional  
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

## Décision DG n° 2021-148 du 28 juillet 2021

### Délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains directeurs ou collaborateurs

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, et R. 5312-19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un tiers autre qu'un usager sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu, ensemble, la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 relative à l'actualisation des seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-50 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi au directeur général adjoint systèmes d'information,

Décide :

## Section 1 - Dispositions générales

### Article 1 - Actes, correspondances, notes, instructions, congés, conventions de partenariat et approbations hiérarchiques de déplacement

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux articles 3 et 4 à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les actes et correspondances se rapportant aux activités des services placés sous leur autorité,
- 2) les notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité directe (N-1),
- 4) les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les autorisations d'utiliser un véhicule,
- 5) les conventions de partenariat et subvention et contrats de toute nature d'un montant inférieur à 250 000 euros HT,
- 6) le cas échéant, l'ensemble des documents et actes pour la signature desquels les responsables placés sous leur autorité directe (N-1) sont bénéficiaires d'une délégation de signature.

**§ 2** - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 § 1 à l'effet de signer les conventions de partenariat et subvention et contrats de toute nature d'un montant supérieur ou égal à 250 000 € HT.

## **Article 2 - Achat de fournitures et services**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT,
- les marchés d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 4 000 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, les actes emportant leur résiliation, à l'exception de leur signature, ainsi que des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 4, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 000 euros HT,
- les marchés d'un montant inférieur à 1 000 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 1 000 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, les actes emportant leur résiliation, à l'exception de leur signature, ainsi que des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière.

## **Article 3 - Délégués permanents**

**§ 1** - Sont bénéficiaires des délégations mentionnées à l'article 1 et à l'article 2 § 1, sous une forme permanente :

- madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services,
- monsieur Michaël Ohier, directeur général adjoint réseau,
- monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion,
- monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales.

**§ 2** - Est bénéficiaire des délégations mentionnées à l'article 1 § 1 et à l'article 2 § 2, sous une forme permanente :

- madame Pascale Barillot, directrice de la communication.

## **Article 4 - Délégués temporaires**

**§ 1** - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint sous l'autorité duquel ils sont placés, sont bénéficiaires de la délégation mentionnée à l'article 1 § 1 et à l'article 2 § 2, sous une forme temporaire :

- au sein de la direction offre de services, monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe, en charge de la maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI,
- au sein de la direction du réseau, monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint, en charge des études et de la performance,

- au sein de la direction de la stratégie et des affaires institutionnelles, monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne, ainsi que, en cas d'absence simultanée du directeur général adjoint et de son adjoint, monsieur Léopold Gilles, directeur de la stratégie, de l'innovation, du Lab et de la RSE, et madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques,
- au sein de la direction administration, finances et gestion, monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales, madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail et monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences.

**§ 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la communication, délégation temporaire est donnée à monsieur Romuald Chemineau, chef du département création, production et diffusion et à monsieur Pierre-Antoine Lachal, chef du département presse et chef du département contenus et planning stratégique par intérim, à l'effet de signer les documents et actes mentionnés à l'article 1 § 1 à l'exception du 5°), ainsi que les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT.

## **Section 2 - Dispositions particulières**

### **Article 5 - Direction de l'offre de services**

**§ 1** - Délégation permanente est également donnée à madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services, à l'effet de signer et, le cas échéant, de résilier, au nom du directeur général de Pôle emploi, les conventions de gestion visées à l'article L.5424-2 du code du travail.

**§ 2** - Délégation permanente est également donnée à madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans le cadre de la coopération européenne ou internationale, les conventions entraînant une recette, les demandes de subvention ainsi que les attestations et rapports que Pôle emploi est légalement ou contractuellement tenu de fournir.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Misoo Yoon, madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales, bénéficie d'une délégation temporaire à l'effet de signer ces conventions, demandes, attestations et rapports.

### **Article 6 - Direction administration, finances et gestion**

**§ 1** - Délégation permanente est également donnée à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- a) les actes permettant d'ouvrir ou de fermer un compte tenu au nom de Pôle emploi dans les livres des banques et autres établissements financiers et les commandes de chèques,
- b) concernant les biens immobiliers utilisés par la direction générale autres que ceux utilisés par la direction systèmes d'information :
  - o les actes relatifs aux acquisitions et aliénations dans la limite de 1 000 000 euros HT,
  - o les contrats de bail, lorsque le montant total du loyer, hors charges, calculé sur la durée totale du contrat est inférieur à 4 000 000 euros HT, ainsi que les avenants à ces contrats dont l'incidence financière est inférieure à 4 000 000 euros HT,
  - o dans le cadre d'un marché de travaux se rapportant à ces biens, les bons de commande d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT,
  - o les marchés d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
  - o s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 4 000 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, les

actes emportant leur résiliation, à l'exception de leur signature, ainsi que des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,

- c) dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 euros ou les demandes d'admission en non-valeur des créances détenues par la direction générale de Pôle emploi sur un tiers autre qu'un usager, un agent ou un ancien agent, à l'exception des demandes de remise de créances formulées dans le cadre des litiges mentionnés aux 1° à 4° du point b) de l'article 1 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019,
- d) les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de l'établissement siège autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

**§ 2** - Délégation permanente est également donnée à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion, à l'effet de valider, au nom du directeur général de Pôle emploi, les notes de frais du directeur général, des directeurs généraux adjoints, des directeurs régionaux et du directeur de Pôle emploi services, des membres du conseil d'administration, des membres du comité d'audit et des comptes ainsi que des membres du comité d'évaluation, à l'exception de ses propres notes de frais.

#### **Article 7 - Direction des systèmes d'information**

Délégation permanente est donnée à monsieur Franck Denié, directeur général adjoint systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- a) les baux et les actes relatifs aux acquisitions et aliénations des biens utilisés par la direction systèmes d'information,
- b) après en avoir reçu instruction, les décisions par lesquelles sont accordées, aux cadres supérieurs visés à l'article 4, § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, une augmentation individuelle de salaire, un relèvement de traitement ou une promotion au sens des articles 19.1, 19.2 et 19.3 de cette convention ou, aux agents placés sous son autorité soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs, une promotion interne au sens du titre II de ce décret,
- c) l'ensemble des autres décisions et autres actes afférents à la gestion, en matière de ressources humaines de la direction des systèmes d'information, des cadres supérieurs et agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs visés au b) du présent article, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public et les décisions leur octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception des décisions et actes afférents à leur recrutement, des décisions de nomination ainsi que des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme,
- d) les notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
- e) les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de la direction des systèmes d'information autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Franck Denié, délégation temporaire est donnée, au sein de la direction systèmes d'information, à madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice de la performance sociale à l'effet de signer les documents et actes mentionnés aux b) à e) du présent

article et à monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance économique, à l'effet de signer les documents et actes mentionnés au a) du présent article.

#### **Article 8 - Direction des ressources humaines et des relations sociales**

Délégation permanente est également donnée à monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, concernant l'ensemble de Pôle emploi :

- a) s'agissant des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi, les actes et documents nécessaires à leur recrutement, le contrat de travail, les avenants à ce contrat et l'ensemble des autres actes de gestion, y compris la rupture du contrat de travail, les décisions à caractère disciplinaire et les décisions accordant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,
- b) concernant les agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les décisions relatives à la mise en œuvre au niveau national de ce décret et des autres textes réglementaires concernant ces agents,
- c) s'agissant des agents visés au b) du présent article de catégorie 4 de la filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs, l'ensemble des actes de gestion, y compris les décisions d'engager des poursuites disciplinaires, les décisions à caractère disciplinaire et les décisions accordant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,
- d) concernant les agents autres que ceux visés aux a) et c) du présent article, les décisions à caractère disciplinaire autres que l'avertissement ou le blâme,
- e) concernant les agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les décisions prises sur les recours hiérarchiques portés devant le directeur général à l'encontre des décisions individuelles relatives à ces agents,
- f) dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 euros et les demandes d'admission en non-valeur de créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un ancien agent visé au a) ou au c) du présent article,
- g) en matière de recours et de contentieux, toute requête, tout mémoire et tout acte nécessaire, y compris pour constituer avocat ou avoué, dans tout litige pendant devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, tant en demande qu'en défense :
  - o relatif à la convention collective nationale, aux accords qui y sont annexés, à leurs avenants et aux accords collectifs nationaux de travail,
  - o relatif aux décrets, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
  - o entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent visé aux a) ou b) du présent article,
- h) les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou un ancien agent visé aux a) ou b) du présent article lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Yves Cribier, délégation temporaire est donnée, au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales, à madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail et, à monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences, à l'effet de signer les documents et actes mentionnés au présent article.

### **Article 9 - Direction de la stratégie et des affaires institutionnelles**

Délégation permanente est donnée à monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les transactions ayant pour objet de prévenir ou mettre un terme à un contentieux entre la direction générale de Pôle emploi, y compris la direction des systèmes d'information, et un tiers autre qu'un usager, un agent ou un ancien agent, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Paul Bazin, monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne, et madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques, bénéficient d'une délégation temporaire à l'effet de signer ces transactions.

### **Article 10 - Dispositions applicables à la direction offre de services, à la direction du réseau, à la direction administration, finances et gestion et à la direction stratégie et affaires institutionnelles concernant les promotions**

Délégation permanente est donnée à madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services, à monsieur Michaël Ohier, directeur général adjoint réseau, à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion et à monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint, stratégie et affaires institutionnelles à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, chacun pour ce qui le concerne et après en avoir reçu instruction, les décisions par lesquelles sont accordées aux agents placés sous leur autorité, à l'exception des cadres dirigeants visés à l'article 1er § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, une augmentation individuelle de salaire, un relèvement de traitement ou une promotion au sens des articles 19.1, 19.2 et 19.3 de cette convention ou une promotion interne au sens du titre II du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003.

### **Article 11 - Dispositions applicables à la direction offre de services et à la direction administration, finances et gestion concernant les conventions de cofinancement relatives à la préparation opérationnelle à l'emploi collective**

Délégation permanente est donnée à madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services et à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi les conventions financières et leurs avenants conclus en application des conventions entre l'Etat et Pôle emploi ayant pour objet le cofinancement par Pôle emploi des coûts pédagogiques relatifs à la préparation opérationnelle à l'emploi collective.

### **Article 12 - Publication et abrogation**

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

La décision DG n° 2021-114 du 2 juin 2021 est abrogée.

Fait à Paris, le 28 juillet 2021.

Jean Bassères,  
directeur général

## **Décision BFC n° 2021-29 DS DT du 1er août 2021**

# **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des directions territoriales**

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

## **Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes suivantes :

- madame Dominique Accary, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Nancy Holleville, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- monsieur David Tupinier, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Nathalie Twardowski, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire

## **Article 2 - Placement et gestion des droits**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7, pour signer les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhérent au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,

**§ 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire les personnes désignées au § 2 de l'article 7.

**§ 3** - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées aux § 1 et § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire, les personnes suivantes :

- madame Nathalie Conquet, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Nathalie Twardowski, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Jocelyne Vitre, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne

## **Article 3 - Prestations en trop versées**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 7.

## **Article 4 - Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

## **Article 5 - Fonctionnement général**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes suivantes :

- madame Maryline Mille, chargée de mission à la direction territoriale Jura et Haute-Saône
- madame Caroline Vuillaume, chargée de mission à la direction territoriale Jura et Haute-Saône
- monsieur Bernard Marcesse, chargé de mission à la direction territoriale Jura et Haute-Saône
- madame Nancy Holleville, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Nathalie Twardowski, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Mireille Martin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- madame Nathalie Conquet, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- madame Jocelyne Vitre, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- monsieur Yann Marchandiaux, chargé de mission à la direction territoriale du Doubs et du territoire de Belfort
- madame Dominique Accary, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Laurence Lhuile, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or

## Article 6 - Marchés publics et bons de commande

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 5 de l'article 7 à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de frais de restauration et de réception :

## Article 7 - Délégataires

### § 1 - directeurs territoriaux

- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur territorial Jura et Haute-Saône
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et Yonne
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial de la Saône-et-Loire par intérim à partir du 12 août 2021
- monsieur Jean-françois Locatelli, directeur territorial Côte d'Or
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale de la Saône-et-Loire par intérim jusqu'au 11 août 2021

### § 2 - directeurs territoriaux délégués

- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- monsieur Jérôme Morin, directeur territorial délégué Nièvre et Yonne
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué du Doubs et du Territoire de Belfort

### § 3 - chargés de mission

- madame Dominique Accary, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Nathalie Conquet, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- monsieur Robert Grivaux, chargé de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Nancy Holleville, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Laurence Lhuile, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Mireille Martin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne

- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- monsieur David Tupinier, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Nathalie Twardowski, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Jocelyne Vitre, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne

**§ 5 - assistantes de direction**

- madame Isabelle Colson, assistante de direction au sein de la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- madame Brigitte Desabre, assistante de direction chargé de mission au sein de la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Christine Dornier, assistante de direction au sein de la direction territoriale Jura et Haute-Saône
- madame Christine Poignant, assistante de direction au sein de la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Céline Jacquier, assistante de direction au sein de la direction territoriale du Doubs et du Territoire de Belfort

## **Article 8 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 9 - Abrogation et publication**

La décision BFC n° 2021-23 DS DT du 30 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 1er août 2021.

Michel Swieton,  
directeur régional  
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

## **Décision BFC n° 2021-30 DS DR du 1er août 2021**

# **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale**

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

## **Section 1 - Fonctionnement général**

### **Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et autorisations d'utiliser un véhicule**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et au § 2 de l'article 16 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement.

## **Article 2 - Marchés publics**

### **§ 1 - Signature des marchés et de leur reconduction ou prolongation**

Délégation est donnée à monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, pour la période du 26 juillet au 20 août 2021, le marché Bilan-Accompagnement Mobilité (MBI)

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 500 000 euros HT, et sans limite de montant pour les reconductions ou prolongations de marchés publics :
  - o monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
  - o monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- 2) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT, leur reconduction et leur prolongation :
  - o monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
  - o monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- 3) les marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 euros HT, leur reconduction et leur prolongation :
  - o madame Estelle Dousset, adjointe au directeur administratif, finances et gestion, responsable du service achats approvisionnements

### **§ 2 - Bons de commande**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande quel que soit le montant :
  - o monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
  - o monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT :
  - o monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o madame Estelle Dousset, adjointe au directeur administratif, finances et gestion, responsable du service achats approvisionnements
- 3) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT :
  - o madame Valérie Boeglin, responsable du service ingénierie formation
  - o madame Valérie Firobind-marchal, responsable du service sécurité
  - o monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
  - o madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
  - o monsieur Michel Ramillon, responsable du service offre de service
  - o monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
  - o monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- 4) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Patricia Bonnet, assistante de direction
  - madame Florence Guillot, assistante de direction
  - madame Sylvaine Rocault, assistante du directeur régional
  - monsieur Sébastien Mauffre, adjoint de la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, directeur de la gestion des ressources humaines
  - monsieur Mathias Mouton, chargé de mission auprès du directeur administratif finances et gestion
  - monsieur Lionel Petiot, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- 5) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de frais de restauration et de réception : les personnes désignées aux § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 16.
  - 6) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de téléphonie et petit équipement informatique :
    - monsieur Pierre-Olivier Megret, chargé de sécurité du système d'information
    - madame Christèle Menegazzo, chargée de sécurité du système d'information

**§ 3 - Autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, sauf reconduction et prolongation**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution, y compris la résiliation, de marchés publics, quel que soit le montant du marché :
  - monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional
  - madame Estelle Dousset, adjointe au directeur administratif, finances et gestion, responsable du service Achats
  - monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
  - monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
  - madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
  - monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion adjoint en charge des opérations
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit le montant du marché, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
  - madame Marie-Pierre Botéculet, acheteuse
  - madame Stéphanie Fleury, acheteuse
  - monsieur Laurent Galliot, acheteur,
  - madame Angélique Haustête, juriste
  - madame Cécile Lefebvre-Decq, acheteuse
  - monsieur Tristan Makki, juriste
  - madame Sara Mejia Velez, acheteuse
  - monsieur François Schmitz, responsable du service juridique

**§ 4 - Les actes relatifs à la réception des travaux y compris le procès verbal de réception**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à la réception des travaux, y compris le procès verbal de réception :

- monsieur Dominique Barbato, chargé d'opération immobilière
- madame Aline Figon, chargée d'opération immobilière
- monsieur Romain Metz, chargé d'opération immobilière
- monsieur Julien Faure, chargé d'opération immobilière

## **Section 2 - Autres contrats**

### **Article 3 - Partenariat et autres contrats**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage :

- madame Estelle Dousset, adjointe au directeur administratif, finances et gestion, responsable du service Achats
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Lionel Petiot, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

## **Section 3 - Gestion immobilière**

### **Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
  - o monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
  - o monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les demandes de permis de construire et de déclarations de travaux :

- monsieur Frédéric Kirsas, responsable adjoint service immobilier logistique
- monsieur Christian Richard, responsable service immobilier logistique

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les déclarations de travaux :

- monsieur Dominique Barbato, chargé d'opérations immobilières
- madame Aline Figon, chargée d'opérations immobilières
- monsieur Romain Metz, chargé d'opérations immobilières
- monsieur Julien Faure, chargé d'opération immobilière

## **Section 4 - Ressources humaines**

### **Article 5 - Gestion des ressources humaines**

**§ 1** - Délégation est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Sébastien Mauffre, adjoint de la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, directeur de la gestion des ressources humaines
- madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de

Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

**§ 2** - Délégation est donnée à :

- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

à l'effet de signer, les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi.

**§ 3** - Délégation est donnée à madame Sabrina Ledoux-Cossalter, responsable du service GA paie, à l'effet de signer les actes de gestion en ligne relatives aux contrats aidés ou emplois d'avenir via SYLAé.

**§ 4** - Délégation de signature est donnée à :

- madame Fabienne Dumoutier, chargée de relations sociales
- madame Cindy Levêque-Lusardi, gestionnaire RH

à l'effet de signer les états de frais des élus représentants du personnel.

## **Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours**

### **Article 6 - Recours hiérarchiques**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations

### **Article 7 - Décisions de sanction**

Délégation est donnée à monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Eric Montaron, auditeur prévention des fraudes et monsieur Bruno Vandrisse, auditeur prévention des fraudes bénéficient de cette même délégation, à titre temporaire.

### **Article 8 - Recours préalables obligatoires**

**§ 1** - Délégation est donnée à monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle..

## Section 6 - Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

### Article 9 - Placement et gestion des droits

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à madame Valérie Boeglin, responsable du service ingénierie formation à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## Section 7 - Prestations en trop versées

### Article 10 - Délais, remise et admission en non-valeur

#### § 1 - Contraintes

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

#### § 2 - Délais de remboursement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

Délégation est donnée à monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations pour :

- statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à

l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

### **§ 3 - Remise de dette**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations pour :

- statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations ;
- accorder une remise des prestations en trop versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

### **§ 4 - Admission en non-valeur**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 pour :

- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations
- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées pour le compte de l'assurance chômage d'un montant inférieur à 1000 euros

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations

## **Section 8 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif**

### **Article 11 - Plaintes sans constitution de partie civile**

Délégation est donnée à :

- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Angélique Haustête, juriste
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

### **Article 12 - Contentieux**

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, à :
  - o monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o madame Angélique Haustête, juriste
  - o monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations

- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi, à :
  - monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
  - madame Angélique Haustête, juriste
  - monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
  - monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - monsieur Tristan Makki, juriste
  - monsieur Eric Montaron, auditeur prévention des fraudes
  - madame Sylvie Reveillon, auditeur prévention des fraudes
  - madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
  - monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
  - madame Valérie Taina, auditeur prévention des fraude
  - monsieur Bruno Vandrisse, auditeur prévention des fraudes
- en matière de gestion des ressources humaines, à :
  - monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
  - monsieur Sébastien Mauffre, adjoint de la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, directeur de la gestion des ressources humaines, à l'exception :
    - des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
    - des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
    - d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- en toute autre matière, à :
  - monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opération
  - madame Angélique Haustête, juriste
  - monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - monsieur Tristan Makki, juriste
  - madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
  - monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
  - monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion,
    - à l'exception des litiges :
      - entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
      - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
      - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,

- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

### **Article 13 - Transactions**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5000 euros.

### **Article 14 - Production au passif des entreprises en procédure collective**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

### **Article 15 - Demande de remboursement auprès des employeurs**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 16 et à monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

## **Section 9 - Délégués et dispositions diverses**

### **Article 16 - Délégués**

#### **§ 1 - Directeurs régionaux adjoints**

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

#### **§ 2 - Directeurs de services**

- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Lionel Petiot, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Michèle Tiboul, directrice de l'accompagnement à la transformation

#### **§ 3 - Adjointes aux directeurs de services**

- madame Alina Champion, adjointe au directeur de l'accompagnement à la transformation, responsable du service accompagnement managérial
- madame Estelle Dousset, adjointe au directeur administratif, finances et gestion, responsable du service achats approvisionnements
- madame Sarah Jeantet, adjointe au directeur de la stratégie et des relations extérieures, responsable du service communication

#### **§ 4 - Responsables de service**

- monsieur Jérôme Besancon, responsable du service partenariat
- madame Valérie Boeglin, responsable du service ingénierie formation
- madame Catherine Bompy, responsable du service comptabilité finances
- madame Corine Charbonnel, responsable de service réglementaire applicatifs et déploiements

- monsieur Michaël Cholley, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et CRSI
- monsieur Stéphane Dahlen, responsable du service qualité et appui aux organisations
- monsieur Philippe Dechaume, responsable service investigations
- madame Sylvie Demougeot, responsable de service qualité de vie au travail
- monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Valérie Firobind-marchal, responsable du service sécurité
- monsieur Luc-Michel Horak, médiateur
- monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
- madame Sabrina Ledoux-Cossalter, responsable du service GA paie
- monsieur Marc Lefebvre, adjoint au responsable du service comptabilité finances
- monsieur Frédéric Peltier, responsable du service pilotage et analyse de la performance
- monsieur Michel Ramillon, responsable du service offre de service
- madame Cindy Remy, responsable du service projets, statistiques, études et évaluations
- monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- madame Violaine Theriot-gillet, responsable du service Innovation et RSE

#### **§ 5 - Assistants de direction**

- madame Patricia Bonnet, assistante de direction
- monsieur Quentin Gerard, assistant de direction DAFG
- madame Florence Guillot, assistante de direction
- madame Sylvaine Rocault, assistante du directeur régional

#### **Article 17 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

#### **Article 18 - Abrogation et publication**

La décision BFC n° 2021-22 DS DR du 30 juin est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 1er août 2021.

Michel Swieton,  
directeur régional  
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

## **Décision BFC n° 2021-31 DS Agences du 1er août 2021**

# **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences**

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## Article 1 - Placement et gestion des droits

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 de l'article de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 pour signer les conventions citées au 1) et 2) du présent article.

## Article 3 - Prestations en trop versées

**§ 1** - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

**§ 3** - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 -Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6.

§ 2 -Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2, § 3 et § 4 de l'article 6.

## Article 5 - Marchés publics et bons de commande

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 ci-dessous à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de frais de restauration et de réception.

## Article 6 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Centre
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Pontarlier
- madame Carole Demouge, directrice de pôle emploi Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Malika Djedoui, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Anne Doisy, directrice de pôle emploi Sens
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Emmanuel Emourgeon, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Valérie Faudot, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Karine Folly, directrice de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Carole Jaecque, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Patricia Labonde, directrice de pôle emploi Beaune
- monsieur Benoît Lhote, directeur de pôle emploi Autun
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Mâcon
- madame Sabrina Pequignet, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christelle Perrette, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoïn
- madame Nathalie Poisot, directrice de pôle emploi Morteau

- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Isabelle Rouby, directrice de pôle emploi Joigny
- madame Béatrice Rouge-Pariset, directrice de pôle emploi Arc-les-Gray.
- monsieur Jacky Roy, directeur de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de pôle emploi Montbard
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon

## § 2 - directeurs adjoints

- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Stéphanie Landreat, directrice adjointe de pôle emploi Sens
- madame Céline Meissonnier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre

## § 3 - responsables d'équipe

- madame Chahira Ait Youcef , responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Mélanie Barthelemy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Laetitia Bayard, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Christian Bordy, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Saint-Claude
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Claire Bourgau, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Sliman Charifi-alaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Centre
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Jean-Marc Curie, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Dole
- madame Angela Dabit, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Anthony Descaves, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Centre
- madame Bénédicte D'heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Farah Dupas Zeffane, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Anne-marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier - Champagnole
- monsieur Paul Emmanuel Le Cam, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Laurence Faivre-dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi de pôle emploi Besançon Témis

- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Messaoud Gasmi, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Elodie Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Marie-pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus
- madame Maud Gougoud, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Alice Graugnard-gonzalez, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Sandrine Guespin, responsable d'équipe de pôle emploi Autun
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Caroline Hirth, responsable d'équipe de pôle emploi Autun
- monsieur Jean Honore, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Honorio, responsable d'équipe de pôle emploi Arc-les-Gray
- madame Amandine Houlle, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- madame Christelle-lydie Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Laurie Lachat, responsable d'équipe de pôle emploi Arc-les-Gray
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Charlotte Le Berre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Angélique Lhote-lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Raphaëlle Lugand, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon Tonnerre
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Fanette Magnin, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château-Chinon
- madame Nathalie Ferreira, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Centre
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Sud
- madame Valérie Mertens, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Nord
- madame Laurence Merot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Centre
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Christel Moyse-breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier  
Champagnole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord

- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Laetitia Remy, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire.
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Frédéric Sarrazin, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Julien Signard, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Sud
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Jean-philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Marie-laure Tisserand, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Cindy Tricoche, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Nicolas Trontin, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Marie-odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Jean-Stéphane Vitte, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Montbéliard Hexagones
- madame Mélody Zmirli, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis

#### § 4 - référents métier

- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoïn
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Florence Bernardot, référente métiers de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- madame Caroline Brucker, référente métiers pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Salim Chaouali, référent métiers pôle emploi Autun
- madame Christelle Clement, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Marie-laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons le Saunier Champagnole
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Catherine Fourot, référente métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Johann Froissard, référent métiers de pôle emploi Sens
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aurélie Gandre, référente métiers pôle emploi Beaune
- monsieur Florian Gauthier, référent métiers de pôle emploi Decize
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Arc-les-Gray
- madame Marie-Christine Guiton, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Nathalie Guynot, référente métiers de pôle emploi Nevers
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Christophe Jugeau, référent métiers de pôle emploi Joigny
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Sandrine Mathez, référente métiers de pôle emploi Avallon Tonnerre
- monsieur Luc Pavet, référent métiers en mission de pôle emploi Joigny

- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Agnès Rouillard, référente métiers de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers de pôle emploi Audincourt.
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Céline Soubeyras, référente métier de pôle emploi Auxerre
- monsieur Christophe Tanquerel, référent métiers de pôle emploi Chalon Centre
- madame Valérie Tiranzoni, référente métiers de pôle emploi Dole
- madame Gaëlle Ture, référente métiers de pôle emploi Montbard
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre

### **Article 7 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

### **Article 8 - Abrogation et publication**

La décision BFC n° 2021-21 DS Agences du 30 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 1er août 2021.

Michel Swieton,  
directeur régional  
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

## **Décision BFC n° 2021-32 DS DPC du 1er août 2021**

# **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction de production centralisée**

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## **Article 1 - Placement et gestion des droits**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à § 6 de l'article 9 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance

chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,

- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 7 de l'article 9 à l'effet de signer :

- les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi

## **Article 2 - Prestations en trop versées**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

Bénéficient de la même délégation à titre temporaire les personnes désignées aux § 3 et § 5 de l'article 9.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois.

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 5 de l'article 9 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 6 de l'article 9 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 5 de l'article 9 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 2 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 6 de l'article 9 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 650 euros.

**§ 4** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

## **Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,

- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Bénéficient de la même délégation à titre temporaire les personnes désignées aux § 3 et § 5 de l'article 9.

#### **Article 4 - Production au passif**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

#### **Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

#### **Article 6 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 4 de l'article 9 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 5 de l'article 9.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1 du présent article.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 9.

#### **Article 7 - Marchés publics et bons de commande**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 9 à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et 3 de l'article 9 à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de frais de restauration et de réception.

#### **Article 8 - Fonctionnement général**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à § 5 de l'article 9 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

#### **Article 9 - Délégataires**

**§ 1** - directeur DPC

- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée

## **§ 2 - directeurs**

- madame Rebiha Semati, directrice de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Michèle Ragot, directrice de la direction de la production centralisée Dijon Chalon

## **§ 3 - adjoint**

## **§ 4 - managers contrôle de la recherche d'emploi**

- madame Laurence Pfister, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée

## **§ 5 - autres managers**

- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe de la production centralisée de Besançon
- madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon

## **§ 6 - référents métier**

- madame Céline Donze, référente métiers de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la direction de la production centralisée Besançon Belfort

## **§ 7 - autres agents**

- madame Angélique Allexant, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Fabienne Amico, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Elisabeth Baliset, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Nathalie Bancel, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Jessie Bardey, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur Michel Bardot, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Delphine Bravin, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Nathalie Belot, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Rachel Breda, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Paula Cristante, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Laura Drouhard, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Thierry Dubrion, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sylvie Favier, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Christine Freland, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Nadine Galliot, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Christelle Jacques, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Dalila Gasser, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Séverine Glasson Dotti, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Pascaline Julien, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Catherine Margiotta, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Kenza Maskri, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Malika Messadi, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Laurence Millot, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Mireille Noel, direction de la production centralisée Besançon Belfort

- monsieur Christophe Papret, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Christine Pouillot, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Pascale Prudhomme, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Touriya Rezki, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Sandrine Nabil, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Cansever Saglam, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Martine Veleur, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur Stéphane Vittorio, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur Sébastien Voisin, direction de la production centralisée Dijon Chalon

### **Article 10 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

### **Article 11 - Abrogation et publication**

La décision BFC n° 2021-24 DS DPC du 30 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 1er août 2021.

Michel Swieton  
directeur régional  
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté